MINISTÈRE
CHARGÉ DU TOURISME

Liberté
Égalité
Fraternité

Dossier de presse

Plan Eau :

Engagement du secteur du tourisme pour préserver l'eau

Avril 2025

Editorial

Nathalie Delattre

Ministre déléguée auprès du ministre de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique, chargée du Tourisme

La France a vécu en 2024 une année exceptionnelle marquée par les commémorations du débarquement, les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 et la réouverture de la cathédrale Notre-Dame de Paris. Nous avons accueilli 100 millions de visiteurs internationaux, maintenant la France au rang de première destination touristique mondiale. Secteur clé de notre économie, le tourisme représente 7,5 % de notre richesse nationale, notre PIB, et près de 2 millions d'emplois directs et indirects.

Notre ambition est de faire de la France la première destination touristique durable, inclusive et innovante à horizon 2030 aux fins de concilier développement économique, développement durable et attractivité des territoires.

Nous avons trois priorités pour rendre le tourisme plus durable : accompagner le secteur à faire face au changement climatique en décarbonant les activités et en le préparant aux impacts du dérèglement climatique présents et futurs, mieux répartir les flux touristiques dans le temps et dans l'espace, préserver nos ressources naturelles, au premier rang desquelles l'eau.

L'eau est essentielle à la vie, à notre souveraineté agricole et à l'équilibre de nos territoires. Elle est également une ressource clé pour les activités touristiques tant par sa consommation directe qu'indirecte.

La disponibilité de cette ressource est aujourd'hui perturbée par le dérèglement climatique rendant le cycle de l'eau erratique avec une répartition des pluies inégales entre les saisons et les territoires, oscillant entre le trop – inondation - et le manque - sécheresse. Cette tension sur l'eau est doublée par une pression très forte en période estivale où la ressource doit répondre aux besoins de la haute saison touristique. C'est l'injonction contradictoire entre plus de demande et moins de disponibilité.

En 2022, la France a connu une grave sécheresse. Pour répondre à cette crise mais surtout aux défis à venir en la matière, le président de la République a lancé en 2023 un plan pour une gestion résiliente et concertée de l'eau avec comme objectif d'ici à 2030 de faire 10 % d'économie d'eau prélevée.

Je suis aujourd'hui fière de constater la très forte mobilisation du secteur du tourisme sur ce sujet crucial et tiens à remercier l'ensemble des entreprises, fédérations professionnelles, services et opérateurs de l'Etat, ainsi que les élus locaux qui travaillent de concert à une meilleure gestion de la ressource en eau.

Je salue particulièrement les 10 fédérations professionnelles qui s'engagent dans des plans de sobriété hydrique et y matérialisent leur engagement volontaire. Je félicite également les 25 lauréats de l'appel à manifestation d'intérêt porté par Atout France pour la gestion des ressources en eau dans le tourisme.

Ensemble, faisons de nos territoires des destinations touristiques attractives, résilientes et économes en eau.

Sommaire

EDITORIAL 3

SOMMAIRE 4

INTRODUCTION 5

Un plan d'action national pour la gestion de l'eau 5

Une démarche de préservation d'une ressource vitale pour le tourisme 5

Une double approche pour la sobriété hydrique : filières et territoires engagés dans des trajectoires de réduction 7

Des plans de sobriété par et pour les filières du tourisme 7

PLANS DE SOBRIETE HYDRIQUE DES FILIERES DU TOURISME 8

Hébergements touristiques et restauration 8

Sports et activités de plein air 15

Espaces de loisirs, d'attractions, culturels 21

FAVORISER L'EXPERIMENTATION DE L'ECOSYSTEME TOURISTIQUE : LES LAUREATS DE L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET EAU D'ATOUT FRANCE 25

La liste des lauréats par région : 25

Introduction

La préservation de la ressource en eau s'impose comme un défi de plus en plus pressant, sous l'effet combiné du changement climatique, des besoins croissants et des pollutions. Le dérèglement climatique bouleverse les équilibres hydrologiques, en provoquant une alternance entre des épisodes de pluies intenses, et des périodes de sécheresses prolongées. Cette pression est amplifiée par la hausse des prélèvements, notamment dans les zones touristiques où la demande peut doubler en période estivale, au moment même où la ressource est la plus fragile. Parallèlement, la qualité des eaux est dégradée par diverses formes de pollution – qu'elles soient agricoles, industrielles ou domestiques – affectant les écosystèmes aquatiques et les usages humains. Face à cette triple tension sur la quantité, la répartition et la qualité de l'eau, il devient indispensable de repenser nos modes de gestion pour garantir un avenir durable aux territoires.

Un plan d'action national pour la gestion de l'eau

Stratégie pour une gestion sobre, résiliente et concertée de la ressource en eau, le Plan Eau porte l'ambition de l'Etat par un ensemble d'actions transverses et concrètes. Lancé en mars 2023 par le président de la République autour de trois enjeux (sobriété, disponibilité, qualité) et de 53 mesures, le Plan Eau fête aujourd'hui ses deux ans. Dans ce cadre, un premier bilan a été dressé : 100 % des mesures ont été initiées, et 64 % sont mises en œuvre.

Aux côtés du ministère des sports, de la jeunesse et de la vie associative, des collectivités locales et des Agences de l'eau, la Direction générale des Entreprises s'est inscrite, sous l'impulsion de la ministre en charge du Tourisme, dans les travaux du Plan, et particulièrement dans la mesure 1, qui vise, pour toutes les filières économiques, à établir un plan de sobriété hydrique pour contribuer à réduire de 10 % les prélèvements en eau de la France.

Rappel :

→ **Prélèvement en eau**

Ensemble de l'eau douce extraite de sources souterraines, littorales ou de surface, pour les besoins des activités humaines (refroidissement de centrales électriques, canaux de navigation, production d'eau potable, agriculture, activités industrielles, etc.).

→ **Consommation d'eau (ou prélèvement net)**

Part d'eau prélevée non restituée au milieu aquatique (évaporation, incorporation dans le sol, les plantes, les produits sanitaires, eau de cuisine, etc.)

Une démarche de préservation d'une ressource vitale pour le tourisme

L'eau représente une ressource stratégique pour le tourisme. Certaines activités sont particulièrement dépendantes de sa disponibilité, et de l'eau peut dépendre l'attractivité d'un territoire touristique. La multiplication et l'intensification des épisodes de sécheresses font peser sur les entreprises du tourisme des risques croissants, qui nécessitent de repenser les pratiques avec une vision territoriale et concertée. Toutefois, la définition de trajectoires permettant aux secteurs de remplir leurs engagements nécessite au préalable de quantifier les besoins en eau, qu'il s'agisse du prélèvement comme des consommations.

Dans cette perspective, la Direction générale des entreprises a piloté une mission d'analyse visant à quantifier les prélèvements d'eau selon les différentes activités, à identifier les bonnes pratiques et à évaluer la sensibilité ainsi que le degré de maturité des filières touristiques. Étant donné que le périmètre du « tourisme » ne correspond pas à une nomenclature officielle, l'étude s'est concentrée sur les filières entièrement ou partiellement liées à ce secteur en France métropolitaine, en s'appuyant sur des codes NAF dont une part de l'activité est considérée comme touristique.

Source : Etude gestion de l'eau dans le secteur du Tourisme,2024, Direction générale des Entreprises

Ainsi, l'étude a fait ressortir que les activités touristiques représentaient 335 millions de m^3 de prélèvement en eau chaque année. 59 % du prélèvement est associé au secteur de l'hébergement (197 millions de m^3), mais d'importantes disparités existent à l'intérieur de la filière, en fonction du positionnement de l'établissement sur le marché, et des usages de l'eau associés aux différentes typologies d'hébergement.

La restauration est le deuxième poste de prélèvement de la filière (27 % ; 89 millions de m^3). Cette deuxième position s'explique bien plus par le nombre d'acteurs concernés (petits acteurs très diffus) et à la forte activité du secteur, que le volume moyen prélevé par établissement, qui reste faible.

La production de neige (9 % ; 29,1 millions de m^3) et le secteur du golf (3 % ; 12,3 millions de m^3) arrivent en 3e et 4e position. Ces activités exercent une pression forte sur la ressource, au regard des considérations liées à la rareté de la ressource en eau pour un nombre d'acteurs et d'usagers réduit (en comparaison aux secteurs de l'hébergement et de la restauration par exemple).

Les prélèvements en eau associés aux activités des sites de loisirs et culturels représentent environ 1 % des prélèvements du secteur (2,6 millions de m^3), mais sont extrêmement dépendants dans leur activité de la ressource.

230 litres

Estimation de la consommation d'eau quotidienne en vacances d'un français en 2019

148 litres

Consommation d'eau quotidienne d'un français en 2023

Soit 54 m^2/an avec un coût de 232,2€ en moyenne

Une double approche pour la sobriété hydrique : filières et territoires engagés dans des trajectoires de réduction

Les résultats de ce travail de caractérisation ont servi de base commune aux acteurs du tourisme dans la réflexion d'amorçage ou de poursuite de leur transition durable face aux défis liés à la gestion de l'eau.

Des plans de sobriété par et pour les filières du tourisme

Afin de répondre à l'objectif de réduction de 10 % des prélèvements, les filières ont été invitées, dans le cadre du Comité de filière tourisme, à s'inscrire dans une démarche engageante de « plans de sobriété hydrique ».

3 groupes de travail ont ainsi été constitués sur la base de l'étude exposée ci-avant, aboutissant chacun à un document, dont les synthèses sont présentés ci-après :

- « **Hébergements touristiques et restauration** » déclinés en filière hôtellerie-café-restauration, hôtellerie de plein air et résidences de tourisme et les villages vacances ;
- « **Sports et activités de plein air** » déclinés en filière golf, une partie production de neige et location de matériels sportifs ;
- « **Espaces de loisirs, attraction et culturels** ».

Ces plans de sobriété hydrique ont **pour ambition de porter les engagements volontaires des fédérations professionnelles auprès de leurs réseaux respectifs**, en ciblant les leviers de sobriété et d'efficience hydrique (tant concernant la quantité que la qualité de l'eau), en proposant des accompagnements et des outils aux professionnels, contribuant, ce faisant, à la réduction des charges de fonctionnement des entreprises de leur secteur et donc à la préservation de leur compétitivité.

L'exercice a également permis, sur la base des retours concrets des professionnels du tourisme, d'établir des trajectoires d'évolutions possibles en matière de politique publique de l'Etat et de ses administrations concernées.

Plans de sobriété hydrique des filières du tourisme

Hébergements touristiques et restauration

Le secteur de l'hébergement touristique et de la restauration est engagé de longue date dans les efforts d'économie d'eau. Ces efforts se matérialisent individuellement, par des initiatives de professionnels du tourisme qui portent des projets innovants, et collectivement, par l'engagement des fédérations professionnelles à travers des plan d'actions, des chartes, ou la rédaction de guide de bonnes pratiques à destination de leurs membres. Ce plan de sobriété hydrique « hébergements touristiques et restauration » s'inscrit dans ce continuum, tout en accentuant la responsabilité des fédérations professionnelles dans la mise en œuvre d'actions concrètes, et celle de l'Etat dans le suivi de ces actions.

Le document complet est accessible ici.

umih union des métiers de l'hôtellerie restauration

GHR GROUPEMENT DES HOTELLERIES & RESTAURATIONS DE FRANCE

SOUS LA COORDINATION ET AVEC L'APPUI DE

GNC Groupement National des Chaînes Hôtelières

FNHPA FEDERATION NATIONALE DE L'HOTELLERIE DE PLEIN AIR

CAT confédération des ACTEURS DU TOURISME

FNRT FÉDÉRATION NATIONALE DES RÉSIDENCES DE TOURISME, APPARTHÔTELS & VILLAGES DE VACANCES

Hôtellerie, café, restauration

La filière de l'hôtellerie, café, restauration (« HCR »), s'engage dans le plan de sobriété hydrique « hébergements touristiques et restauration » par l'intermédiaire de trois organisations professionnelles : le Groupement des hôtelleries et restaurations de France (GHR), l'Union des métiers de l'hôtellerie restauration (UMIH) et le Groupement national des chaînes hôtelières.

Présentation des activités de la filière et de ses usages de l'eau

Les entreprises de la filière « HCR » sont très diversifiées par leur taille, leur organisation et l'implantation géographique. Elle est essentiellement composée de petites et moyennes entreprises, et c'est en Ile-de-France et en région Auvergne-Rhône-Alpes que les implantations sont les plus nombreuses.

En termes de prélèvement en eau, d'importantes disparités existent, en fonction du positionnement de l'établissement (hôtel ou restaurant). En effet, par les services associés, plus l'établissement monte en gamme, plus ses prélèvements augmentent. Les principaux usages de l'eau concernent les sanitaires, le nettoyage des espaces communs et des chambres dans le cas des hôtels, la blanchisserie ou encore la vaisselle ou les piscines en fonction des établissements concernés.

Efforts de sobriété hydrique déjà réalisés

La filière HCR s'est engagée « *à réduire et optimiser les consommations d'eau dans les établissement* » à travers une charte d'engagements des organisations représentatives du secteur en juillet 2023. Une enquête permettant de faire le bilan des actions des hôteliers a également été réalisée par le GHR en 2022.

Engagements pour organiser la résilience de la filière face à la raréfaction de la ressource en eau

Plusieurs engagements ont été pris afin de contribuer à la réduction des 10% de prélèvements du secteur du tourisme. Parmi eux :

- Organisation de la sobriété hydrique :
    - Intégration des entreprises aux instances locales de gestion de l'eau
    - Incitation à disposer d'un référent eau
    - Engager une collaboration avec les comités de bassin, les agences de l'eau et les parties prenantes locales
- Collecte des données :
    - Création d'un observatoire de la gestion de l'eau pour le secteur HCR
- Sensibilisation des professionnels et de la clientèle :
    - Diffusion des bonnes pratiques pour une gestion économe de l'eau

Un exemple de la filière : le Château d'Apigné (35)

Le Château d'Apigné (35), établissement hôtelier 5 étoiles et restaurant gastronomique, a engagé une réflexion globale sur la gestion de l'eau dans le cadre de sa stratégie environnementale, tout en maintenant des standards de qualité élevés. Côté cuisine, plusieurs pratiques concrètes ont été adoptées pour limiter l'utilisation de l'eau courante. L'eau de lavage ou de cuisson est récupérée pour des usages secondaires tels que le nettoyage des sols ou l'arrosage des plantations aromatiques. Dans le parc, l'arrosage est réalisé à partir de la récupération des eaux de pluie. Les voiries ont été aménagées avec des matériaux perméables pour favoriser l'infiltration naturelle, et des arbres d'ombrage ont été plantés afin de limiter les besoins en arrosage et tempérer les espaces extérieurs. Plus globalement, un suivi précis des consommations d'eau est mis en place pour identifier les éventuelles fuites et évaluer les marges d'amélioration.

Source : Château d'Apigné

Hôtellerie de plein air

La filière de l'hôtellerie de plein air s'engage dans le plan de sobriété hydrique « hébergements touristiques et restauration » par l'intermédiaire de la Fédération nationale de l'hôtellerie de plein air, qui représente 7 500 établissements partout sur le territoire.

Présentation des activités de la filière et de ses usages de l'eau

L'hôtellerie de plein air (HPA) est le premier mode d'hébergement touristique collectif du pays en capacité d'accueil et par sa fréquentation printanière et estivale. Situés à 70 % dans des espaces peu denses (rural, littoral, montagne), les campings ont accueilli plus de 27 millions de touristes (2/3 de Français et 1/3 d'Européens de proximité) en 2024.

La filière HPA est fortement concernée par les enjeux d'eau, du fait de son positionnement géographique entres autres autour de l'arc méditerranéen), ainsi que par son caractère saisonnier. Au sein des établissements, 70 % de l'eau est utilisée pour des usages sanitaires, environ 25 % pour alimenter et nettoyer les piscines, le reste étant lié à l'arrosage des espaces.

Efforts de sobriété hydrique déjà réalisés

Depuis 2019, un groupe de travail dédié au « développement durable », dont les membres sont des professionnels de l'HPA, a été repensé avec la préservation des ressources naturelles (eau, biodiversité, paysages, …) au cœur des priorités. La FNHPA a ainsi notamment répondu en 2023 à l'appel à manifestation d'intérêt « Eau et Climat » de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse. La Fédération vendéenne et la Fédération bretonne ont quant à elles déposé des dossiers pour répondre à l'Appel à projets « Sobriété des Usages » de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne.

Engagements pour organiser la résilience de la filière face à la raréfaction de la ressource en eau

Plusieurs engagements ont été pris afin de contribuer à la réduction des 10% de prélèvements du secteur du tourisme. Parmi eux :

- Organisation de la sobriété hydrique :
    - Diffusion du plan d'action national pour une gestion économe de l'eau
    - Renforcement de la collaboration existante avec les Agences de l'Eau
- Collecte des données :
    - Mise à disposition des gestionnaires de camping d'un outil de suivi des consommations adapté à la filière.
    - Reproduire dans toutes les régions l'étude sur les végétaux réalisée en PACA.
- Sensibilisation des professionnels et de la clientèle :
    - Mise à disposition d'outils de sensibilisation à la préservation de la ressource.
- Gestion de crise :
    - En cas d'aléas hydriques (sécheresse, inondations), accompagnement par la FNHPA de ses adhérents en fonction du niveau de la gravité de la situation.

Un camping qui innove : le Yelloh! Village Les Grands Pins à Lacanau (33)

Établissement labellisé Ecolabel Européen depuis 2011, le camping Les Grands Pins est engagé dans une démarche d'amélioration continue, pour transformer son modèle et sensibiliser ses clients à tous les sujets de développement durable. En matière d'économie d'eau, le camping cherche à économiser partout où c'est possible : cartographie et modernisation du réseau, nettoyage à la vapeur sèche, étanchéification des bassins, ou encore réutilisation des eaux de pluie pour l'arrosage des espaces végétalisés.

L'établissement s'est également associé avec « **Aquatech »**, entreprise lauréate de France *tourisme tech* qui propose des solutions innovantes pour réutiliser les eaux usées. Dans le cas des Grands Pins, la solution « **Aquapool »** de traitement des eaux de rinçage des filtres de piscine sans modification substantielle des réseaux existants, a été installée, et permet, à date, d'économiser près de 60 m^3 par jour pendant toute la saison.

« *Ce système, ça fonctionne, ça fait 3 ans qu'on travaille et qu'on apprend ensemble. On est passé de traiter 20 m^3 par jour, 40 m^3 et aujourd'hui l'objectif c'est 80 m^3 par jour, pendant toute la saison. C'est énorme.* »

Pascal Fenie, Directeur général. Propos recueillis en 2024.

Source : Camping Les Grands Pins

Résidence de tourisme et villages vacances

La filière des résidences de tourisme et villages vacances, s'engage dans le plan de sobriété hydrique « hébergements touristiques et restauration » par l'intermédiaire de la Fédération nationale des résidences de tourisme (FNRT) qui regroupe la moitié des exploitants de résidences de tourisme et appart hôtels.

Présentation des activités de la filière et de ses usages de l'eau

La filière Résidence de tourisme et villages de vacances représente 3 291 établissements, et 25 millions de clients accueillis par an. Ces établissements implantés dans les régions touristiques (montagne, littoral pour 75 % des nuitées) à activité saisonnière qui connaissent des périodes de plus forte pression sur les ressources en eau, particulièrement en haute saison. Comme pour les autres filières de l'hébergement touristique, l'usage sanitaire et les piscines sont les principaux usages de l'eau.

Efforts de sobriété hydrique déjà réalisés

La FNRT a structuré sa Commission Développement Durable en 2024, et lancé différentes actions. Une enquête a été menée en mai 2024 pour connaître les pratiques de ses adhérents en matière de gestion de l'eau dans les résidences de tourisme et villages de vacances. Par ailleurs la FNRT a créé son flyer « économisons l'eau », à disposition des adhérents pour sensibiliser les clients à la gestion de l'eau dans les établissements, et publié son « Manifeste gestion de l'eau » en novembre 2024.

Engagements pour organiser la résilience de la filière face à la raréfaction de la ressource en eau

Plusieurs engagements ont été pris afin de contribuer à la réduction des 10% de prélèvements du secteur du tourisme. Parmi eux :

- Organisation de la sobriété hydrique :
    - Désignation d'un référent « eau » dans chaque établissement
    - Accompagnement d'un site pilote pour mettre en œuvre des solutions de réutilisation des eaux grises
- Collecte des données :
    - Mise en place d'un outil de suivi des indicateurs clés (consommation, alertes de fuites, etc.).
    - Pousser la création d'une fiche CEE « sous-compteur avec télérelève ».
- Sensibilisation des professionnels et de la clientèle :
    - Création d'outils de sensibilisation (manuel des écogestes, fiches actions, …)

Paroles d'acteur : la Fédération Nationale des Résidences de Tourisme

→ **Annabelle Barthélémy, présidente de la commission Développement durable de la FNRT.**

« La FNRT (Fédération Nationale des Résidences de Tourisme) est convaincue que la sobriété hydrique est un enjeu clé pour l'avenir du tourisme. En effet, dans un contexte de raréfaction des ressources, il est essentiel d'intégrer une gestion optimisée de l'eau au cœur des stratégies de développement durable de nos adhérents.

C'est pourquoi, aux côtés du **Comité Filière Tourisme**, nous avons activement participé à l'élaboration du **Plan de sobriété hydrique**, afin d'accompagner nos membres – résidences de tourisme, appart'hôtels et villages de vacances – vers des solutions durables et efficaces. Cela passe par des **actions concrètes** : suivi des consommations, mise en place d'équipements économes en eau (douchettes, réducteurs de pression, chasse d'eau…), sensibilisation des clients et formation de nos collaborateurs, ou encore mutualisation des bonnes pratiques.

Notre ambition est de renforcer cet engagement collectif en facilitant l'innovation, en encourageant le dialogue avec les pouvoirs publics et en accompagnant nos adhérents dans l'amélioration continue de leurs performances environnementales. Parce que préserver l'eau, c'est aussi préserver l'avenir de notre secteur. »

Sports et activités de plein air

Le secteur des sports et activités de plein air est particulièrement dépendant de la ressource en eau, à la fois en tant que « milieu ambiant » qui influence l'attractivité d'un territoire, et comme ressource utilisée pour les différents usages. La multiplication et l'intensification des épisodes de sécheresses font peser sur les entreprises du secteur des risques croissants, qui nécessitent de repenser les pratiques et de les réencastrer dans une vision territoriale et concertée.

Ce groupe de travail a été mené avec l'appui du ministère des sports, de la jeunesse et de la vie associative, et en particulier le bureau du sport durable.

Le document complet est accessible ici.

SOUS LA COORDINATION ET AVEC L'APPUI DE

Production de neige

La filière s'engage dans le plan de sobriété hydrique « sports et activités de plein air » par l'intermédiaire des Domaines skiables de France et de ses partenaires, qui représentent l'intégralité des domaines skiables français.

Présentation des activités de la filière et de ses usages de l'eau

Les territoires de montagne sont des destinations privilégiées du tourisme en France, notamment l'hiver autour des activités « ski ». Les dépenses en station l'hiver sont estimées à 10 milliards d'euros, pour environ 52 millions de journées-skieur vendues. Le changement climatique, particulièrement rapide en montagne, impacte largement les activités de neige, poussant l'installation d'enneigeurs permettant de produire de la neige artificielle.

Engagements pour organiser la résilience de la filière face à la raréfaction de la ressource en eau

Plusieurs engagements ont été pris afin de contribuer à la réduction des 10% de prélèvements du secteur du tourisme. Parmi eux :

- Organisation de la sobriété hydrique :
    - Réduction de 10% le prélèvement d'eau par hectare de pistes équipées en neige de culture.
- Collecte des données :
    - Mesurer des hauteurs de neige en différents points des pistes afin d'optimiser les stratégies d'enneigement au cours de la saison.
- Sensibilisation des professionnels et de la clientèle :
    - Formation de l'ensemble des salariés à la sobriété hydrique.

Un exemple de la filière : l'observatoire de la neige de culture en Savoie (73)

Initié par la Direction Départementale des Territoires avec l'appui de l'Inrae, de Domaines Skiables de France et de l'Agence Alpine des territoires, cet observatoire publie annuellement des données sur la production de neige artificielle, aussi appelée neige de culture. Les données, destinées aux services de l'État, aux collectivités et aux citoyens, permettent le partage d'informations parfois difficiles d'accès, tels que la consommation d'eau et d'électricité, les surfaces enneigées, l'origine de l'eau utilisée et l'impact du changement climatique sur les stations de ski.

Accédez à la dernière publication pour 2023-2024.

Golf

La filière s'engage dans le plan de sobriété hydrique « sports et activités de plein air » par l'intermédiaire de la Fédération Française de Golf et de ses partenaires.

Présentation des activités de la filière et de ses usages de l'eau

La France compte 732 structures golfiques, avec une croissance marquée des formats courts et urbains, adaptés à une pratique plus accessible. Le golf s'est ainsi démocratisé, touchant près de 800 000 pratiquants en 2023. Majoritairement constituée par des petites structures (commerciales, associatives voire publiques), la filière golf fait face à d'importants défis de modernisation, notamment concernant les systèmes d'arrosages.

Efforts de sobriété hydrique déjà réalisés

Dès 2006, la Fédération Française de Golf (ffgolf) a travaillé en concertation avec les pouvoirs publics et les ministères concernés en signant des chartes et accords-cadres successifs lui permettant de fixer les objectifs à atteindre en matière de respect de l'environnement par les entreprises exploitantes de golfs (y compris les associations sportives) et de se fixer une feuille de route. En juillet 2019, elle est signataire d'un accord-cadre Golf & Environnement engageant la filière golf et trois ministères, le ministère chargé des Sports, le ministère de la Transition écologique et le ministère de l'Agriculture, ayant pris fin en 2024. Les engagements de la filière en rapport avec l'eau ont été précisés par un « Manifeste Sobriété Eau de la filière golf », qui s'inscrivent en bonne cohérence avec les travaux du plan de sobriété hydrique.

Engagements pour organiser la résilience de la filière face à la raréfaction de la ressource en eau

Plusieurs engagements ont été pris afin de contribuer à la réduction des 10% de prélèvements du secteur du tourisme. Parmi eux :

- Organisation de la sobriété hydrique :
    - Fixation d'un objectif d'utilisation de 100 % d'eau impropre à la consommation dans les structures golfiques.
    - Pérennisation du fonds dotation FFGreen sur les 4 prochaines années.
    - Doublement d'ici à fin 2025 le nombre de golfs engagés sur un projet de REUT.
- Collecte des données :
    - Fixation d'un objectif de 100 % des golfs utilisant la *Plateform.Golf* au 1er janvier 2026.
- Sensibilisation des professionnels et la clientèle :
    - Sensibilisation à la gestion de l'eau et à la préservation de la biodiversité d'au moins 3 000 enfants dans les 100 écoles de golf sur tout le territoire d'ici à fin 2025.

Un exemple de la filière : le golf de Bussy-Guermantes

Le golf de Bussy-Guermantes (77) est engagé depuis 2022 dans une transformation majeure de son infrastructure avec pour objectif une réduction de près de 40% de ses prélèvements en eau par rapport à l'année 2021. Accompagné par l'Agence de l'eau Seine-Normandie, le golf a réalisé d'importants investissements, à la fois pour optimiser l'implantation des arroseurs, pour gérer précisément les besoins en eau via des sondes fixes et mobiles, ou encore par « conversion de flore » progressive, afin d'implanter des variétés les plus hydro-économes possibles. Pour permettre un suivi précis et surtout adaptable aux conditions réelles, la gestion de la tonte a été robotisée et électrifiée en partie par panneaux solaires. Enfin, le volet « sensibilisation » est également ciblé par les gestionnaires du golf, afin d'accompagner au mieux la transformation des attentes de la clientèle, par l'intermédiaire des salariés au contact des clients ou par de l'affichage dans le club ou sur les départs

Location de matériel sportif

La filière s'engage dans le plan de sobriété hydrique « sports et activités de plein air » par l'intermédiaire de l'Union Sports et cycles, organisation professionnelle de la filière sport qui fédère 1700 entreprises, plus de 500 marques, 3 000 points de vente et 2 000 établissements sportifs.

Présentation des activités de la filière et de ses usages de l'eau

Le champ spécifique du « tourisme sportif » tel que considéré par l'USC représente quelque 2 000 établissements implantés en stations touristiques en montagne ou sur le littoral. Ces entreprises spécialisées dans la location de ski, vélo et autre matériel sportif emploient pour la plupart moins de 5 ETP et ont une activité saisonnière en été et/ou en hiver. L'usage de l'eau par ces structures est modéré voire très modéré, mais les leviers pragmatiques de réduction existent, et permettront de stabiliser les prélèvements et consommation dans un contexte de croissance de la fréquentation, notamment en période estivale.

Efforts de sobriété hydrique déjà réalisés

Des travaux avec les professionnels du tourisme sportif ont été lancé par l'USC à la suite de la sécheresse de 2022, et une démarche plus globale incluant un volet environnemental et sobriété hydrique pour le nettoyage du matériel a été initiée en 2023, aboutissant à une « charte qualité estivale ».

Engagements pour organiser la résilience de la filière face à la raréfaction de la ressource en eau

Plusieurs engagements ont été pris par l'USC en cohérence avec la « charte qualité estivale », afin de contribuer à la réduction des 10 % de prélèvements du secteur du tourisme. Parmi eux :

- Organisation de la sobriété hydrique :
    - Identification des freins / contraintes règlementaires à la réduction de l'usage de l'eau.
    - Identification d'investissement prioritaires en matière de sobriété hydrique
- Sensibilisation des professionnels et de la clientèle :
    - Déploiement d'une démarche qualité à l'attention des professionnels de la location de matériel de sport qui intègre un volet sobriété hydrique.
    - Mise à disposition d'outils auprès des salariés sur les messages à délivrer en magasin concernant le cycle de l'eau dans le milieu naturel et les bons comportements à adopter (guide PDF, vidéos mises à disposition par les services de l'État ou des organisations expertes).
- Gestion de crise :
    - Recensement des difficultés rencontrées sur le terrain en cas de crise sécheresse et transmission auprès des autorités locales compétentes et nationales.
    - Déploiement de plans d'adaptation en cas de restrictions d'usage.

Exemple d'une entreprise engagée : Piccard Sports aux Saisies (73)

Depuis 2023, Piccard Sports, entreprise spécialisée dans la location de matériel sportif aux Saisies, a mis en service un système de récupération et de réutilisation de l'eau destiné au nettoyage de son parc de vélos tout-terrain en location. Le dispositif repose sur deux citernes de 1 000 litres chacune, fonctionnant en vase-communiquant, permettant d'alimenter un nettoyeur haute pression. Ce projet, conçu directement sur place par l'équipe du magasin, permet de réduire l'impact environnemental de ses activités quotidiennes, sans compromettre la qualité du service de location de vélo. En saison estivale, cette solution permet d'économiser plusieurs milliers de litres d'eau potable par semaine. D'autres développements sont envisagés, notamment pour alimenter les équipements de l'atelier de préparation et d'entretien des skis durant la saison hivernale.

Cette initiative s'inscrit par ailleurs dans une démarche plus large de transition écologique, portée par le gérant Franck Piccard, ancien directeur de l'office de tourisme des Saisies et champion olympique de Super-G en 1988.

« L'écologie n'est pas un gros mot ni une couleur, c'est concrètement un état d'esprit. Le colibri amène une goutte d'eau, ce qui est gigantesque à sa mesure ».

Franck Piccard.

Source : Piccard Sports

Espaces de loisirs, d'attractions, culturels

Le secteur des espaces de loisirs, d'attractions et culturel est fortement lié à la disponibilité de la ressource en eau, tant comme élément paysager et environnemental contribuant à l'attractivité des sites, que comme ressource directement mobilisée dans certaines activités. Face à la fréquence croissante des épisodes de sécheresse, ces lieux, en particulier ceux qui sont majoritairement en plein air, sont exposés à des vulnérabilités accrues, incitant les acteurs à adapter leurs pratiques et à les inscrire dans une démarche durable à long terme.

Le document complet est accessible ici.

Snelac

Multiplier les émotions !

Espaces de loisirs, d'attractions, culturels

La filière s'engage dans le plan de sobriété hydrique « espaces de loisirs, d'attractions et culturels » par son Syndicat, le SNELAC, organisation professionnelle représentant un réseau de près de 600 entreprises de typologie différentes : parcs d'attractions, parcs aquatiques ou animaliers, parcs à thème ou à vocation scientifique, musées et châteaux privés, sites culturels et sites naturels.

Présentation des activités de la filière et de ses usages de l'eau

Les acteurs qui composent la filière ELAC sont assez hétérogènes, avec quelques acteurs majeurs qui représentent la majorité des entrées, et un grand nombre de petits acteurs structurants pour les territoires. Les activités de la filière sont pour la plupart dépendantes à la ressource en eau (les parcs aquatiques, parcs animaliers et aquarium en tête). Les principaux usages de la ressource en eau concernent l'arrosage des surfaces, les sanitaires, le remplissage des bassins, ou encore l'abreuvement des animaux, majoritairement provenant d'eau potable.

Efforts de sobriété hydrique déjà réalisés

En réponse à ce défi majeur de la transition écologique pour les entreprises du secteur, le SNELAC accompagne ses adhérents depuis une dizaine d'années. Cette dynamique se traduit par la multiplication d'initiatives et par l'intégration progressive de démarches environnementales et de développement durable, souvent reconnues par des labels et certifications.

En 2020, afin de structurer ces démarches et d'accompagner les exploitants dans leur transition écologique, le SNELAC, en collaboration avec dix sites pilotes, a mis en place un label sectoriel intitulé « Divertissement Durable : l'émotion responsable ». Ce label propose un cadre d'amélioration continue en matière de responsabilité sociétale des entreprises. En janvier 2025, une cinquantaine de sites de loisirs et culturels sont déjà engagés dans le Label « Divertissement Durable », dont 15 sont labellisés.

La gestion de l'eau s'inscrit comme un volet central de la démarche « Divertissement Durable ». Conscients des défis liés à la ressource en eau, les sites de loisirs et culturels ont progressivement intégré à leurs plans de développement diverses actions visant à mesurer, contrôler (compteurs connectés) limiter les pertes (réutilisation des eaux) et améliorer l'efficacité de leurs consommations.

Engagements pour organiser la résilience de la filière face à la raréfaction de la ressource en eau

Plusieurs engagements à destination de ses adhérents ont été pris par le SNELAC, en cohérence avec les travaux du label « Divertissement durable », afin de contribuer à la réduction des 10 % de prélèvements du secteur du tourisme.

- Organiser la sobriété hydrique :
    - Accompagnement des référents « eau » des sites de loisirs et culturels adhérents exploitants à la mise en place de leurs feuilles de route à court, moyen et long terme
    - Déploiement de solutions innovantes adaptées pour récupérer, stocker et réutiliser les eaux de pluie.
- Collecte de données :
    - Organisation d'un groupe de travail sur la mesure et le suivi de la consommation d'eau
    - Mise en place d'un outil de suivi des consommations d'eau et indicateurs de performance

Poursuite de la réalisation d'un Observatoire chaque année sur les usages de l'eau dans les sites de loisirs et culturels.

- Sensibilisation des professionnels et de la clientèle :
    - Poursuite de l'organisation d'événements autour de la thématique de l'eau et renforcement de la communication informative relative au contexte hydrique (veille nationale, relais territoriaux, mesures à mettre en place).
- Gestion de crise :
    - Réalisation d'une cartographie des exploitants touchés par des périodes de stress hydrique depuis 2022 et accompagnement de ces acteurs.

Parole d'acteur : le rôle du Syndicat nationale des espaces de loisirs, d'attraction et culturels

Sophie Huberson, Déléguée Générale du SNELAC

« La filière des sites de loisirs et culturels n'a cessé de se développer depuis trente ans par le fruit d'innovations, d'investissements, de créations d'emplois jusqu'à devenir un incontournable du loisir familial et du quotidien des Français tout en étant pleinement intégrée au paysage touristique.

Les sites de loisirs et culturels ont également acquis un poids économique leur conférant des responsabilités dont ils ont pris la mesure, vis-à-vis des territoires dans lesquels ils s'inscrivent pleinement, en adoptant notamment une démarche de développement durable, de promotion des valeurs locales, et en créant des emplois non délocalisables. Cette approche de développement fait partie des fondamentaux du Syndicat National des Espaces de Loisirs et Culturels (SNELAC). Ainsi, les sites de loisirs et culturels se sont par exemple engagés dans le Label sectoriel « Divertissement Durable : l'émotion responsable » qui les invite et les accompagne à prendre des actions concrètes pour répondre aux enjeux sociaux, environnementaux et climatiques.

La gestion durable de l'eau est un défi majeur qui nécessite une adaptation des pratiques afin de limiter les consommations et préserver cette ressource précieuse. Ayant pleinement conscience des enjeux auxquels notre Société est confrontée vis-à-vis de l'eau, les sites de loisirs et culturels ont intégré depuis plusieurs années dans leurs plans de développement un certain nombre d'actions visant à mesurer, contrôler, limiter les pertes et optimiser les consommations d'eau. Aujourd'hui, les espaces de loisirs, d'attractions et culturels s'engagent pleinement à travers la mise en œuvre de ce Plan de sobriété hydrique. ».

Favoriser l'expérimentation de l'écosystème touristique : les lauréats de l'appel à manifestation d'intérêt Eau d'Atout France

Lancé dans le cadre du plan Destination France et des travaux de la Commission Tourisme durable du Comité de filière Tourisme, l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) piloté par Atout France s'inscrit aussi dans la continuité de l'étude sur la gestion de l'eau par les acteurs du tourisme initiée par la Direction générale des Entreprises, et des plans de sobriété hydrique. Il poursuit l'ambition d'accompagner des acteurs ou des groupements d'acteurs, ancrée dans une vision territoriale concertée.

Le comité de sélection[1] qui s'est tenu fin 2024, a retenu 25 projets qui pourront bénéficier d'une subvention pouvant aller jusqu'à 50 000 € et d'un accompagnement apporté par Atout France pendant 12 mois.

Les 25 projets lauréats, répartis dans un grand nombre de régions métropolitaines et en outre-mer ou concernant des structures nationales, proposent des projets exemplaires de la gestion de la ressource en eau : diagnostic et suivi des réseaux hydrauliques, sensibilisation et formation des acteurs et des touristes, concertation entre usagers et acteurs des projets de gestion de l'eau…

La liste des lauréats par région

Auvergne-Rhône-Alpes :

- **Domaine de Marlioz** – Par le comportement des consommateurs et l'innovation technologique, réduire de 20 % la consommation d'eau d'ici trois ans.
- **MMV** - Diagnostic exhaustif des usages de l'eau de trois établissements représentatifs pour partage des retours d'expérience à l'ensemble du réseau.
- **Syndicat Mixte Espace de Restitution Grotte Chauvet Ardèche** - Chauvet II : vers un site touristique sobre en eau potable.
- **CPIE Clermont-Dômes** – Un accompagnement et une formation sur la gestion de l'eau pour les hébergements adhérents.
- **Agence de développement touristique de l'Ardèche** - Observation de la consommation en eau et sensibilisation des acteurs du tourisme du bassin versant.

Bretagne :

- **Route des Pingouins, Société Delphes** – Diagnostic et plan d'action pour une meilleure gestion de l'eau sur le Golf de la Baie de Morlaix.
- **Dinan Agglomération** - Objectif -10 % : Dinan Agglomération accompagne les acteurs touristiques vers la sobriété en eau.
- **Union Bretonne de l'Hôtellerie de Plein Air** – Une massification des bonnes pratiques de préservation de la ressource en eau pour un impact significatif.

Hauts-de France :

[1] Le Comité de sélection a réuni des membres de : ministère de l'Economie, des Finances, de la Souveraineté numérique et Industrielle ; Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, Agence de l'Eau Adour Garonne, ADEME, Banque des Territoires, Atout France.

- **Dunkerque Marina** – Mise en place d'un système de gestion connectée pour les fluides du port de plaisance.

Nouvelle Aquitaine :

- **Société du Parc du Futuroscope** – Diminution des consommations et gestion intégrée des eaux pluviales.
- **CDT Dordogne / Tourisme Creuse / Corrèze Tourisme** – Un partenariat entre trois les trois agences pour accompagner les prestataires touristiques en matière de gestion de l'eau.
- Fédération Départementale d'Hôtellerie de Plein Air de Charente Maritime – Un parcours d'accompagnement pour 30 établissements touristiques.

Occitanie :

- **Le Grau du Roi Développement** - Diagnostics des réseaux et sensibilisation des publics au camping de l'Espiguette.
- **Groupe Cité Hôtels** – Un objectif de réduction de 20% de la consommation d'eau dans cinq ans.
- **Fédération d'Hôtellerie de Plein Air d'Occitanie** – Des campings pilotes pour initier le changement auprès des 900 adhérents d'Occitanie.

Pays de la Loire :

- **Solutions&co** - Coachings de projets d'économie d'eau dans 20 campings et 5 centres nautiques.

Provence-Alpes-Côte d'Azur :

- **Elijo Swing** - "Carbiogreen" : un programme de rétention en eau par le "biochar" pour les gazons sportifs naturels dans les golfs.
- **Homair Vacances** – objectif de réduction de la consommation d'eau de 15% dans les campings accompagnés en 3 ans qui sont situés sur des territoires très impactés par la sécheresse

Outre-Mer – Nouvelle-Calédonie

- **Fédération Ile des pins tourisme & acteurs économiques** – Face aux menaces de pénurie, des propositions de solutions pérennes pour les établissements touristiques de l'île.

Réseaux nationaux :

- **The Originals Hotels** – Des préconisations de gestion de l'eau auprès de plusieurs établissements pour sensibiliser l'ensemble du réseau.
- **Best Western** – Un accompagnement à la sobriété en eau d'au moins 40 établissements grâce au diagnostic et à la formation.
- **Fédération nationale des résidences de tourisme appart hôtels et villages de vacances** – 11 résidences sélectionnées pour éradiquer les fuites et renforcer la formation du personnel.
- **Teragir -** Un accompagnement des hébergements touristiques pour un objectif de diminution de 15 % de la consommation d'eau

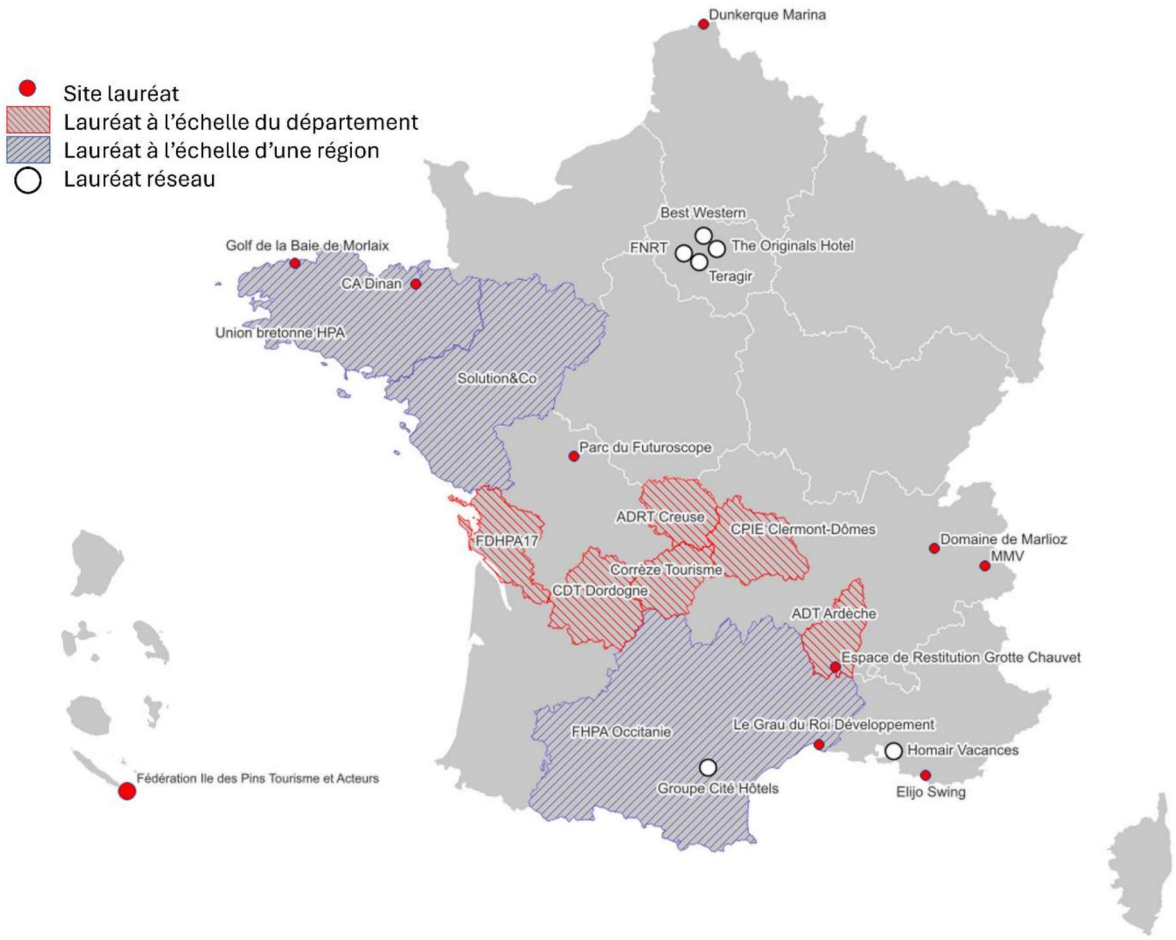

Réalisation : Atout France (2025).

Contacts presse

Cabinet de Nathalie Delattre : 01 53 18 43 70 - presse@tourisme.finances.gouv.fr

Direction générale des Entreprises : 01 44 97 04 49 – presse.dge@finances.gouv.fr

Atout France: Laura SOLA - laura.sola@atout-france.fr